



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale académique de
l'enseignement supérieur**

Département d'appui aux établissements

192, rue de Marseille BP 7227
69354 Lyon cedex 07

Arrêté DRAES n°2021-81 du 13 décembre 2021
proclamant les résultats aux élections des
représentants des étudiants au conseil
d'administration du centre régional des œuvres
universitaires et scolaires Clermont Auvergne

**Le Recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R.822-2, R.822-12, R.822-12-1 et R.822-12-2 ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu de décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le décret n°2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 15 septembre 2021 portant création de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 28 septembre 2021 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 22 octobre 2021 désignant la liste électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne ;



Vu l'arrêté du recteur de région académique du 3 novembre 2021 désignant les listes de candidats aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 3 novembre 2021 portant rectification de la commission électorale aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 3 novembre 2021 constituant le bureau de vote aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 17 novembre 2021 portant rectification de la liste électorale aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 31 août 2021 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le procès-verbal du 10 décembre 2021 des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne ;

Vu la consultation de la commission électorale du 13 décembre 2021 ;

ARRÊTE

Article 1: Lors des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont Auvergne organisées du lundi 6 décembre au vendredi 10 décembre 2021, les listes suivantes ont obtenu :

BOUGE TON CROUS avec la FedEA et ses assos
1421 voix / 4 sièges

Pour un CROUS émancipateur : vote UNEF !
889 voix / 2 sièges

UNI : Etudiez, on s'occupe du CROUS !
308 voix / 1 siège



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale académique de
l'enseignement supérieur**

Article 2 : Sont élus au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont-Auvergne :

BOUGE TON CROUS avec la FedEA et ses assos

Titulaires :

MURAT Pierre
COULARDEAU Laura
HERAULT Dorian
BRUNEL Cléa

Suppléants :

CHENDER Ludovic
GITENAIT Alexane
PEREZ Gaspard
DURBECQ Charline

Pour un CROUS émancipateur : vote UNEF !

Titulaires :

HENOCQUE Isaac
THUAIRE Lisa

Suppléants :

GENDRAUD Pierre
UGHETTO Uriah

UNI : Etudiez, on s'occupe du CROUS !

Titulaire :

GROUFFAUD Béranger

Suppléant :

ROLS Elise

Article 3 : Le Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont-Auvergne et sera publié sur le site internet du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont Auvergne: <https://usine.crous-clermont.fr>.

**Pour le recteur de région académique et par délégation :
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation**

Gabriele FIONI